



Mairie de VIEUX-BERQUIN

8 Grand-Place
59232 VIEUX-BERQUIN

Téléphone : 03.28.42.70.07
Mail : Contact@mairie-vieux-berquin.fr

Aux parents d'élèves
Ecole Sainte Marguerite-Marie

Réf : L2025-065/PLR/FD
Objet : Rentrée scolaire 2025

Vieux-Berquin, le 5 août 2025

Madame, Monsieur,

Les vacances scolaires d'été se terminent, et il est l'heure pour vos enfants de reprendre le chemin de l'école.

J'espère que chacune et chacun a pu trouver le temps de ressourcement qu'il souhaitait avant de redémarrer cette nouvelle année scolaire.

Comme vous le savez, la municipalité accueillera vos enfants, si vous le souhaitez, sur le temps périscolaire du midi au restaurant scolaire. Ce service étant indépendant de l'école Sainte Marguerite-Marie, j'attire votre attention sur l'interlocuteur unique que doit être la mairie pour ce service. Cela permet un déroulement serein pour les enfants, les agents municipaux et l'équipe éducative de Sainte Marguerite-Marie avec laquelle nous sommes en contact régulièrement.

Comme à l'accoutumée, vous trouverez ci-après l'ensemble des informations nécessaires à la reprise des élèves.

La restauration scolaire est organisée les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi au réfectoire de la salle des fêtes. Les enfants de l'école Ste Marguerite-Marie participent au 2^{ème} service à 12h30.

Nous vous invitons à relire avec votre enfant la charte de vie à la cantine adoptée par le Conseil Municipal (jointe à cette circulaire)

Concernant le tarif de restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, il s'établit à 3,45 € par repas. **Attention, les réservations sont obligatoires.** Toute absence sera facturée. Par ailleurs, si un enfant est présent mais n'avait pas été inscrit au préalable, le tarif est doublé.

Afin de faciliter les approvisionnements et éviter le gaspillage alimentaire, il vous est demandé d'effectuer vos réservations cantine d'une semaine complète au plus tard le mardi de la semaine précédente (via le portail Familles ou en Mairie). Les éventuelles désinscriptions au-delà de ce délai ne pourront être faites qu'auprès de la Mairie.

Je vous invite à utiliser l'un des moyens de paiement mis à votre disposition par la commune : le prélèvement automatique ou le paiement par carte bancaire via le portail familles (Toutes les informations dans la note qui vous sera également transmise en cette rentrée scolaire).

Les réservations peuvent être effectuées dès à présent via le Portail familles, accessible depuis le site internet de la commune www.mairie-vieux-berquin.fr. Il est possible d'effectuer l'inscription pour un jour, une période donnée et même pour toute l'année scolaire. Si vous ne disposez plus de vos codes d'accès, vous pouvez en faire la demande par téléphone au 03.28.42.70.07 (Mairie) ou sur la boîte periscolaire@mairie-vieux-berquin.fr, seule adresse de contact à utiliser (toute demande effectuée sur une autre boîte ne sera pas prise en compte).

Pour une première inscription aux services périscolaires (cantine, école du sport), il est indispensable de prendre contact au préalable avec les services de la Mairie afin de compléter votre dossier Famille (informations utiles, facturation et 1^{er} accès au Portail familles).

Par ailleurs, un accueil de loisirs est proposé le mercredi à la journée complète, mais aussi à la demi-journée, matin ou après-midi, avec ou sans le repas préparé par notre équipe de cuisinières. Les inscriptions se font auprès de Marine PIRET, Coordinatrice Enfance Jeunesse (au plus tard le lundi avant midi) ou sur le Portail Familles (jusqu'au dimanche minuit).

L'accueil de loisirs municipal fonctionne également à chaque vacances scolaires. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service animation au 03.28.40.82.20 ou alsh@mairie-vieux-berquin.fr.

Enfin, une école de sport fonctionne le vendredi de 17h30 à 18h30 à la salle de sports. Elle est ouverte à tous les enfants scolarisés en primaire sur inscription préalable (places limitées). Les enfants inscrits à l'année complète qui seraient absents 2 semaines consécutives sans motif valable seront automatiquement désinscrits.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos enfants, une belle rentrée scolaire ainsi qu'une année sereine et remplie d'épanouissement personnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Pierre-Louis RUYANT